

Direct
GARANTIE

GARANTIE MÉCANIQUE

SÉCURITÉ

Âge et Kilométrage au jour de la vente

Moins de 12 ans et moins de 170.000 km

Véhicules

Toutes marques inférieurs à 3,5T. et dont la valeur est inférieure à 50.000 €

Liste des exclusions au verso

Énergie

Toutes énergies homologuées

Essence, Diesel, Hybride, Électrique, GPL/GNV, Éthanol

Durée

Garantie Panne Mécanique Pro **03** **06** **12** mois

Garantie Panne Mécanique Profit **12** **24** **36** **48** **60** mois

Durée d'engagement de 12 mois minimum

Usage

Privé

Plafond de remboursement

2.000 €

Par intervention et pour toute la durée de la garantie, limité à la valeur vénale du véhicule à dire d'expert, toutes interventions confondues

NOS AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

Aucun délai de carence, aucune franchise et aucune vétusté

Aucune limite kilométrique pour les particuliers

Contrat cessible en cas de revente du véhicule à un particulier

Un service client du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption.

Forfait de 40 € TTC sur le diagnostic⁽¹⁾

Garantie perte financière de 24 mois dès la livraison du véhicule

NOUVEAU

En cas d'événement rendant impossible la réparation du véhicule, nous lui remboursons la différence entre le prix de vente TTC et l'indemnité perçue de son assurance auto obligatoire pouvant aller jusqu'à 2.000 € TTC.

6 OPTIONS POUR PERSONNALISER LA COUVERTURE

ASSISTANCE PANNE OKM

Dépannage ou remorquage en cas de panne⁽¹⁾, remorquage en cas d'erreur carburant, perte ou enfermement des clés et panne d'énergie⁽²⁾ jusqu'à 250 € TTC par intervention. Rapatriement ou hébergement possible jusqu'à 76 € TTC par personne selon conditions.

PRESTIGE

Couvrez le véhicule dont la valeur catalogue est inférieure à 90.000 €. Le plafond de remboursement sera porté à 4.000 €.

USAGE PRO

Permettez à un professionnel d'être couvert par la garantie dans une limite de 70.000 km effectués par an.

4x4

Élargissez la couverture mécanique avec les organes propres aux 4x4. (voir la liste des pièces au verso du document)

TURBO

Ajoutez cette pièce à la couverture mécanique.

ALTERNATEUR/DÉMARREUR

Ajoutez cette pièce à la couverture mécanique.

⁽¹⁾ Si l'origine de la panne est couverte par la garantie mécanique

⁽²⁾ Panne d'énergie provenant de la batterie de traction pour les véhicules 100% électrique uniquement

service commercial au 04 86 800 900 ou contact@directgarantie.fr

www.directgarantie.fr



GARANTIE MÉCANIQUE

SÉCURITÉ



LE CONTRAT COUVRE UNIQUEMENT LES ORGANES SUIVANTS DU VÉHICULE :

Moteur

Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les arbres à cames, les pistons et les axes, les soupapes, les pignons, les poussoirs, les culbuteurs, les segments, les bielles, les coussinets, le vilebrequin, l'embellage, la pompe à huile, la chaîne de distribution lubrifiée, les chemises (sauf le carter et les joints).

Boîte de vitesses Manuelle

Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les pignons, les anneaux de syncros, les arbres primaires et secondaires, les roulements, les fourchettes et les axes de fourchettes (sauf le carter et les joints, la boîte de transfert et les overdrives).

Boîte de vitesses Auto

Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de vitesse, capteur de pression, pompe à huile.

Transmission

Arbre de transmission de roue et arbre de transmission latéral.

Direction

Crémaillère, pompe d'assistance.

Freinage

Maître-cylindre, répartiteur, servofreins, pompe d'assistance

Système d'éclairage

Commodo

Pont

Le différentiel de pont : les couronnes, les satellites, les pignons et les roulements.

AVEC CES OPTIONS AJOUTEZ DES PIÈCES

OPTION 4X4

Les pièces constituant la chaîne cinématique du système de transmission 4 roues motrices

Paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boîte de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

OPTION TURBO

OPTION ALTERNATEUR/DEMARREUR

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Le prix de la main-d'œuvre remboursé sera le tarif affiché en vigueur du réparateur. Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les contrôles, les réglages, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou une entrée d'eau ; la liste complète des exclusions est disponible dans les documents contractuels. Sont pris en compte tous les véhicules, dont la valeur catalogue est inférieure à 50 000 € (sauf si option prestige : 90 000€) inférieurs à 20 CV fiscaux et parmi les véhicules de 20 CV et plus, toutes les marques, sauf : ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MC LAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, et les modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG. Cependant et d'une manière générale, tous les véhicules, quelles que soient leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France est < à 300 unités sont exclus. Pour les véhicules électriques, la marque BLUECAR est exclus. Le contrat s'applique à condition que le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Direct Garantie avant toute intervention sur le véhicule (dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation).

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE GARANTIE AUTOMOBILE SAS (ou société par actions simplifiée à associé unique) - Siège social 10 AV DE LA GRANDE ARMÉE 75017 PARIS - SIRET 450 059 456 00043 - CAPITAL SOCIAL : 40 000€ - N°Orias : 07003110 - TVA intracommunautaire : FR 72 450 059 456